

Circulaire aux S-1

interne

À tou(te)s les Secrétaires de S-1...

1. 1^{er} Mai...

Comme tou(te)s les adhérent(e)s du SNES disposant d'une adresse mèl, vous avez été destinataires d'un appel à manifester vendredi 1^{er} mai.

Vous le savez, l'objectif fixé nationalement pour cette journée est de dépasser le nombre de manifestants des deux précédentes journées de mobilisation du 29 janvier et 19 mars. Le chiffre de 3 500 000 est communément admis.

À La Réunion, deux rendez-vous :

- À St-Denis : 9 h au Jardin de l'État (pour aller, comme d'habitude, à la préfecture) ;
- À St-Pierre : 9 h 30 devant la mairie (pour aller au boulo-drome via le front de mer).

La CGTR organise un pique-nique à l'arrivée...

2. Votes d'orientation et de catégorie.

Tou(te)s les syndiqué(e)s à jour de cotisation sont invitées à participer au renouvellement de la CA nationale (vote n°1) et académique (vote n°3) ainsi qu'à l'élection des responsables nationaux de catégories (vote n°2).

Ce scrutin commence le **lundi 4 mai** et se termine le **vendredi 29 mai**. Il n'aura échappé à personne qu'entre ces deux dates, nous avons des vacances... ce qui suppose que chacun fasse voter durant les deux semaines effectives de scrutin.

Un *Snes-info* avec les listes, les professions de foi est chez l'imprimeur et devrait être routé jeudi ou lundi prochain. Il contient le matériel de vote (bulletin de vote, enveloppe blanche et enveloppe T pré affranchie).

Vous allez recevoir dès que possible le double de ce matériel de vote en nombre : autant de bulletins et d'enveloppes que d'adhérent(e)s à jour de cotisation. Une liste d'émargement accompagnera cet envoi.

Je vous rappelle que vous pouvez télécharger une telle liste à jour en pdf à :

<https://www.snes.edu/private/spip.php?article16289>

Identifiant : votre numéro d'adhérent(e) (6 chiffres) ;

Mot de passe : les 4 lettres majuscules qui figurent sur votre carte d'adhérent(e).

J'attire d'ores et déjà votre attention sur :

- Le fait qu'en aucun cas **un « non à jour » ne peut voter**. Le dépouillement d'un seul non adhérent conduit à l'annulation de tous les votes du S-1 ! En cas de doute, donc, postez l'enveloppe "suspecte". Elle sera dûment vérifiée et mise avec tous les votes par correspondance.
- **Vous ne pouvez dépouiller seul ;**
- Le **dépouillement doit IMPÉRATIVEMENT se faire catégorie par catégorie** à cause du vote n°2 de catégorie ;
- Vous ne pouvez procéder à un **dépouillement au sein d'une catégorie**, donc, **que si vous avez au moins trois votants** (clause de confidentialité du vote oblige). Il vous faut donc être particulièrement attentif aux « petites » catégories : Non titulaires, CPE – qui sont rarement trois à voter – Agrégés en collèges...

Précisions importantes :

- les Adjoints d'enseignement (AE), les Bi-admissibles (BIA) et les PEGC votent avec les Certifiés (CER et CEH).
- Les Chaires supérieures (CHS) votent avec les Agrégés (AGR et AGH) ;
- Les enseignants non titulaires – contractuels (CTR), vacataires (VAC) – votent avec les Maîtres auxiliaires (MA) ;
- Les Assistants d'éducation (asedu) votent avec les MI-SE.

Comme d'habitude :

- Vous ne pouvez dépouiller avant le 29 mai que si tou(te)s les syndiqué(e)s de votre S-1 ont voté ;
- Si un collègue a déposé une enveloppe sans signer la liste d'émargement, vous joindrez son enveloppe T émargée à la liste d'émargement qui accompagnera le P.V. du vote ;
- Vous ne dépouillez pas une catégorie de moins de trois votants et, donc, les enveloppes non dépouillées sont envoyées au S-3 avec le PV et la liste d'émargement.

Le P.V. de dépouillement vous sera envoyé pendant les vacances.

Bien évidemment, vous gardez copie de tout jusqu'à la tenue de la commission électorale académique qui se tiendra le jeudi 11 juin.

Merci à chacun(e) d'entre vous de vous mobiliser sur ce vote. Les collègues ont tendance à stratifier les documents qui leur parviennent et les vacances ne vont pas nous aider... Il faut donc faire voter au plus tôt, aller chercher les enveloppes, avoir le matériel à portée de main, bref tout faire pour qu'un maximum de syndiqué(e)s votent.

3. Hors classe et révision de note

La CAPA HCI des Agrégés a été reportée au 7 mai...

S'agissant de la HCI des Certifiés, vous le savez, la note de « mérite » est déterminante – 0, 5, 10 ou 20 pour les chefs ; 0, 10, 20 ou 30 pour les IPR. Nous appuyant sur les disparités de traitement constatées les années passées, nous avons évidemment demandé au nouveau recteur que les chefs communiquent leurs « avis » aux collègues avant la fermeture du serveur – comme cela se fait pour la note administrative – et qu'en cas de désaccord, il leur soit possible de demander la révision en CAPA. S'agissant de la possibilité de contester, les effectifs en jeu nous ont conduit à ne demander cela que pour les 11^{ème} échelon, seuls à être en course, en fait. Nous n'avons pas eu de réponse négative... mais pas de réponse positive non plus... nous verrons bien en CAPA...

De votre côté, il faut veiller à ce que le chef d'établissement ne fasse pas n'importe quoi. Les avis "exceptionnel" doivent être donnés en priorité aux 11^{ème} échelon et ce d'autant plus qu'ils ont plusieurs années dans le 11^{ème} ou sont proches de la retraite.

Les **CAPA de révision de notes administratives** se tiendra le 3 juin pour les Agrégés, les COPsy et les CPE, le 4 juin pour les non titulaires, le 9 juin pour les Certifiés.

Lionel MILLOT